

ÉPREUVE DU CONCOURS D'ADMISSION DISCIPLINE PERCUSSIONS - 2023 - 2024

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNEL
CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMMES COMMUNS POUR LES CRD DE BOURG-LA-REINE/SCEAUX ET CLAMART

1. Épreuve instrumentale

Date : Jeudi 21 septembre à Bourg-la-Reine/Sceaux

Une convocation précisant l'horaire sera envoyée par mail 8 jours avant le concours

Programme libre, au choix du candidat, de 20 minutes. Le programme devra comporter au moins 3 œuvres d'esthétiques différentes et du niveau attendu, comprenant au moins une pièce pour caisse-claire, pour timbales et un 4 baguettes. Le jury sélectionnera 15 minutes de programme.

2. Entretien de 10 minutes portant sur la motivation du candidat et son projet professionnel

Cet entretien avec le jury aura lieu à l'issue de l'épreuve instrumentale.

La lettre de motivation servira de base à cet échange.

3. Test de formation musicale permettant d'évaluer les capacités d'écoute et d'analyse du candidat

Date : envoyée à l'issue du concours d'entrée.

Contenu :

Écrit : Prise de thèmes, dictée à parties manquantes, analyse harmonique et connaissances théoriques.

Oral : Polyrythmie chantée préparée, chant préparé avec paroles, déchiffrement rythmique et déchiffrement chanté.

Ce test est obligatoire et fait partie intégrante du concours d'entrée pour évaluer votre niveau.

Une fois l'étudiant accepté, il sera reçu en septembre par les directeurs ou conseillers aux études pour son inscription pédagogique aux différentes UV de la maquette.